



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2023, à compter de 7h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, district n°4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6,

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Natacha Jodoin, greffière adjointe

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 7h00 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils renoncent à l'avis de convocation.

2023-03-458

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

2023-03-459

3. Mise à terme contrat de travail – directeur des travaux publics

Considérant la mise à terme du contrat de travail du directeur des travaux publics en date du 13 mars 2023;

Considérant que la firme Dunton Rainville représentant la municipalité a présenté une offre de quittance à l'employé qui a été acceptée par le directeur des travaux publics;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la fin du contrat de travail de Stéphane Nadeau, directeur des travaux publics et prendre les fonds nécessaires à la mise à terme du contrat de travail à même le surplus affecté.

Adoptée

2023-03-460

4. Ajustement poste de travail Benoit Robertson journalier aux travaux publics

Considérant la mise à terme du contrat de travail du directeur des travaux publics en date du 13 mars 2023;

Considérant que la Municipalité prévoit offrir une prime de bonification par responsabilité à Benoit Robertson, journalier au département des travaux publics, le tout ajustable selon un plan de développement professionnel évolutif;

Résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’autoriser l’ajustement du poste de Benoît Robertson, journalier au département des travaux publics ajustable selon un plan de développement professionnel évolutif avec une prime de bonification par responsabilité.

Adoptée

2023-03-461

5. Autorisation affichage poste directeur des travaux publics

Considérant que pour compléter l’équipe de direction il y a lieu d’offrir l’affichage du poste de directeur des travaux publics à la suite du départ du directeur des travaux publics le 13 mars 2023;

Considérant qu’il y a lieu d’afficher le poste de directeur des travaux publics;

Résolu à l’unanimité des conseillers

D’autoriser l’affichage du poste de travail de directeur des travaux publics.

Adoptée

2023-03-462

6. Autorisation affichage poste directeur général et greffier-trésorier adjoint

Considérant que pour compléter l’équipe de direction il y a lieu d’offrir l’affichage du poste de travail de directeur général greffier-trésorier adjoint afin de collaborer avec la directrice générale greffière-trésorière;

Considérant que le poste de directeur général greffier-trésorier adjoint sera profitable à la direction;

Résolu à l’unanimité des conseillers

D’autoriser l’affichage du poste de travail de directeur général greffier-trésorier adjoint afin de collaborer avec la directrice générale au sein de l’équipe de direction au niveau de l’administration générale de la Municipalité.

Adoptée

2023-03-463

7. Fermeture de la séance

Résolu à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 7h19.

Adoptée

Guy-Julien Mayné

Maire

Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 16 mars 2023.
